

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'assurance. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques et coûts potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **Suli Prévoyance Obsèques** - Option Épargne

Abeille Vie

Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
732 020 805 RCS Nanterre.

Organisme de Contrôle :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09.

www.abeille-assurances.fr / Appelez le 0 800 844 844 Service et Appel gratuits, pour de plus amples informations.

Date de publication : 01/06/2022.

En quoi consiste ce produit ?

■ Type

Suli Prévoyance Obsèques est un contrat d'assurance vie individuel de type Vie Entière dont Abeille Vie est l'assureur. Suli Prévoyance Obsèques comporte 3 options exclusives l'une de l'autre : l'option Prévoyance Primes Temporaires, l'option Prévoyance Primes Périodiques Viagères et l'option Épargne.

Ce Document d'Informations Clés concerne uniquement l'option Épargne, les 2 options Prévoyance faisant l'objet d'un Document d'Informations Clés distinct.

■ Objectifs

Ce contrat permet de couvrir, en tout ou partie, le financement des obsèques de l'assuré suite à son décès.

Suli Prévoyance Obsèques est un contrat pour lequel l'assureur s'engage à verser un capital au décès de l'assuré quels que soient sa date, son lieu de survenance et sa cause, sous réserve de l'enregistrement du versement réalisé pour constituer l'épargne par l'assuré.

Le capital est affecté prioritairement au financement des obsèques de l'assuré, à hauteur du coût des obsèques et dans la limite du montant garanti. Il est versé, sur présentation de la facture correspondante, au bénéficiaire de 1^{er} rang. Il s'agit de l'entreprise de pompes funèbres chargée de la réalisation des obsèques de l'assuré désignée dans la demande de souscription.

Celle-ci devra prendre en charge et organiser les obsèques de l'assuré à concurrence du capital qui lui sera versé à cet effet dans le cadre du contrat. En contrepartie, elle accepte le bénéfice du contrat : sa désignation est faite à titre onéreux. L'assuré reste libre de changer, à tout moment, d'opérateur funéraire et de demander à modifier en conséquence la clause bénéficiaire de 1^{er} rang.

Il se peut que le capital obsèques soit insuffisant pour couvrir la totalité des frais obsèques.

Si au contraire après affectation du capital au financement des obsèques de l'assuré il reste un reliquat, celui-ci sera versé au(x) bénéficiaire(s) de 2nd rang que l'assuré aura désigné(s) à cet effet.

■ À qui est destiné ce produit ?

Suli Prévoyance Obsèques est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans et de moins de 95 ans au jour de la souscription, résidant en France métropolitaine, et qui souhaite prévoir à l'avance le financement de ses obsèques.

■ Convention assistance

Suli Prévoyance Obsèques comprend une convention d'assistance souscrite par Abeille Vie auprès d'Abeille IARD & Santé dont les coûts sont inclus dans les frais du contrat.

■ Durée de vie du contrat

L'assuré est couvert à compter de la date d'effet indiquée dans les Conditions Particulières pour le montant du capital souscrit et ce jusqu'à son décès.

Le contrat prend fin :

- suite au décès de l'assuré. Cet événement déclenche le paiement du capital (sous réserve de l'information de l'assureur et de la réception des pièces justificatives) ;
- si l'assuré souhaite y mettre fin. Le rachat total du contrat entraîne alors le remboursement de l'épargne constituée.

L'assuré peut également demander le rachat partiel de son contrat, sous réserve que la valeur disponible du contrat demeure d'au moins 150 €. Toutefois, le capital garanti après un rachat partiel peut ne pas suffire à couvrir l'intégralité des frais d'obsèques.

Le montant de la valeur de rachat est communiqué chaque année dans le bilan de garanties, ainsi que sur simple demande de l'assuré auprès de son conseiller.

Quels sont les risques ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres et indique la probabilité que ce contrat enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Il part de l'hypothèse que vous conservez le contrat jusqu'au terme de l'horizon de placement recommandé. Le risque réel pourrait être très différent si vous optiez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. En effet, vous avez droit à la restitution d'au moins 100 % du montant du capital investi, net des coûts d'entrée. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser l'intégralité des sommes dues, vous pouvez perdre une partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez du mécanisme de garantie des assurances de personnes (voir la section « Que se passe-t-il si Abeille Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »).

Scénarios de performance

Investissement de 4 103 € (pour un capital décès de 4 000 €)		1 an	4 ans	7 ans
Scénarios (en cas de survie)				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 000 €	4 000 €	4 000 €
	Rendement annuel moyen	- 2,50 %	- 0,63 %	- 0,36 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 012 €	4 012 €	4 015 €
	Rendement annuel moyen	- 2,20 %	- 0,55 %	- 0,31 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 033 €	4 078 €	4 150 €
	Rendement annuel moyen	- 1,69 %	- 0,15 %	0,17 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 052 €	4 220 €	4 451 €
	Rendement annuel moyen	- 1,22 %	0,71 %	1,17 %
Scénarios (en cas de décès)				
Décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	4 033 €	4 078 €	4 150 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 7 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 4 103 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmement défavorables, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Par ailleurs, il existe un risque que le capital garanti choisi par l'assuré soit inférieur aux prestations funéraires qu'il souhaite financer. En effet, les frais d'obsèques peuvent, dans le temps, s'avérer supérieurs au montant du capital choisi lors de sa souscription.

Que se passe-t-il si Abeille Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Abeille Vie est soumise à un régime prudentiel strict visant à préserver sa solvabilité. L'ACPR en contrôle le respect. Conformément à l'article L 423-1 du Code des Assurances, Abeille Vie a adhéré à un fonds de garantie destiné à préserver les droits de ses assurés et des bénéficiaires de ses contrats.

Que va me coûter ce Contrat ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous présentera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 4 103 € (pour un capital décès de 4 000 €)	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 7 ans
Coûts totaux	182,49 €	434,86 €	711,68 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	4,45 %	2,56 %	2,29 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous détaille la composition des coûts totaux et indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an (au bout de 7 ans)			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,36 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement et lors des versements. Ceci inclut les coûts de distribution du contrat Suli Prévoyance Obsèques.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,30 %	L'incidence des coûts au titre des investissements (achats/ventes) dans les sous-jacents des supports d'investissement du contrat.
	Autres coûts récurrents	1,62 %	L'incidence cumulée des coûts prélevés, chaque année, pour gérer vos investissements et les coûts afférents aux supports d'investissement.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats. Cette commission est susceptible d'être prélevée sur certains supports d'investissement s'ils surperforment leur indice de référence.
	Commissions d'intéressements	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement. Cette commission est susceptible d'être prélevée lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un certain %.

Combien de temps dois-je le conserver ?

Il est recommandé à l'assuré de conserver ce contrat tout au long de sa vie.

La période de 7 ans utilisée pour les calculs correspond à l'espérance de vie à 81 ans, âge moyen de souscription, déterminée en utilisant la table de mortalité en vigueur (TH00-02).

En cours de vie du contrat puis-je le racheter ?

À tout moment, l'assuré peut décider

- de procéder à un rachat partiel ;
- de mettre fin à son contrat. Dans ce cas la valeur de rachat de son contrat lui sera versée (rachat total).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant les conditions de commercialisation, nous vous invitons à vous adresser à votre interlocuteur habituel.

En ce qui concerne les réclamations relatives à votre contrat, nous vous invitons à adresser votre réclamation par courrier à Abeille Assurances – Service réclamations - TSA 72710 – 92895 Nanterre cedex 9. L'assureur en accuse réception dans un délai de 10 jours ouvrables (sauf réponse dans ce délai). Le délai maximal de réponse est de 2 mois à compter de la réception de la réclamation. En cas de désaccord sur la réponse donnée, vous pouvez saisir le Médiateur, dans un délai d'un an à compter de la date de votre réclamation, en adressant votre dossier à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09 (www.mediation-assurance.org). Si le différend persiste après la réponse donnée par le Médiateur, vous pouvez, sans renoncer aux autres voies d'action légale, demander l'avis de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et le cas échéant faire valoir vos droits en justice. Ces recours sont gratuits. Le Médiateur et l'ACPR exercent leur mission en toute indépendance.

Autres informations pertinentes

L'assuré peut renoncer à son contrat et être remboursé intégralement des sommes versées dans les 90 jours calendaires suivant la date à laquelle il est informé que son contrat est conclu. À cet effet, l'assuré doit adresser à Abeille Vie une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, selon les modalités définies dans la Proposition d'assurance ou un envoi recommandé électronique avec demande d'avis de réception à LRE_viedirect@abeille-assurances.fr.

Ce document pourrait ne pas contenir toutes les informations nécessaires à votre prise de décision quant à la souscription au contrat Suli Prévoyance Obsèques. Des documents d'information supplémentaires, la Proposition d'assurance valant Note d'information du contrat ainsi que le Document d'Informations Clés relatif aux options Prévoyance, sont disponibles sur demande, auprès de votre intermédiaire d'assurance ou d'Abeille Vie. Ils doivent vous être communiqués préalablement à toute souscription.